Le Soir
PANORAMA

LETTRE DE PROVINCE

L'année de tous les mauvais présages

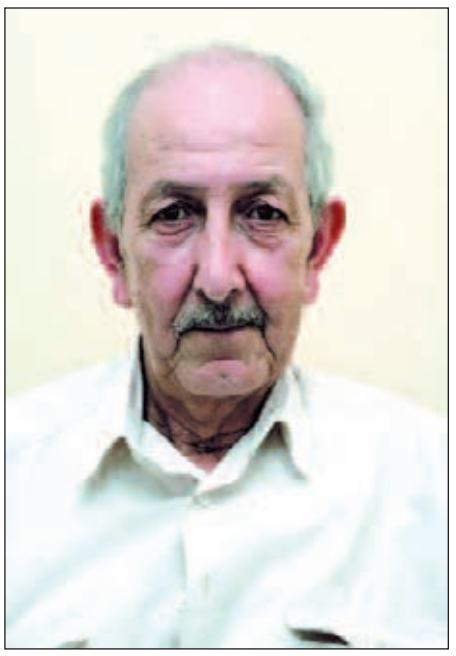

Par Boubakeur Hamidechi
boubakeur.hamidechi@Yahoo.fr

Aussi horrible pour le moral de la nation que la précédente, l'année 2015 constitue hélas un très mauvais millésime dont les impacts sur la santé économique et sociale ne seront perceptibles que dans les mois à venir. C'est que, tout au long de cette séquence, les Algériens assistèrent ébahis à toutes les formes de déchirement au sein du conglomérat gravitant autour du palais.

En plus du désordre gouvernemental illustré par d'incompréhensibles «réaménagements», des missions sont venues se greffer d'étranges règlements de compte dans les dernières «tranchées» du pouvoir. Là où, habituellement, la prudence était de mise et les explications publiques tout à fait rares, l'on vit curieusement entrer en scène des acteurs bavards se permettant jusqu'à disserter sur le principe du primat du civil sur le militaire afin de cautionner la vaste purge au sein des services de renseignement. Faire, par conséquent, le constat de l'échec apparaît désormais bien en deçà de la terrifiante réalité. Celle qui est de l'ordre de la faillite lorsque les bilans globaux aboutissent tous aux mêmes conclusions. Même l'action gouvernementale, dont on a tendance à croire qu'elle s'efforce techniquement de se soustraire aux influences des lobbies, vient à son tour de se mettre au service des doctrinaires du libéralisme au point de légiférer pour le compte des finances publiques en transférant les capitaux sociaux vers la sphère de la spéculation privée. La loi de finances qui a suscité tant de remous est la parfaite illustration de cette complicité gouvernementale dont on s'efforce de minimiser la véritable nuisance.

Car jamais un attelage ministériel n'a provoqué autant de critiques et de salves de dénonciations que celui-ci. Prescripteur autorisé pour les traduire en traitement de cheval à administrer aux classes sociales les plus fragiles, il s'apprête à créer les conditions pour d'autres explosions de la rue. Or, comment expliquer l'étonnante facilité avec laquelle quelques ministres « entreprenants » parviennent à imposer une politique économique dangereuse quant à la rupture des équilibres traditionnels et cela sans susciter le moindre rappel à l'ordre du moins des mises en garde techniques ?

La réponse est tout simplement liée à «l'absence-vacance» du Président, d'une part, et d'autre part, à la démonétisation de la fonction d'un Premier ministre ne s'autorisant guère à synthétiser l'action globale de l'intendance de l'Etat. C'est ainsi d'ailleurs que des propositions concoctées par des lobbies deviennent des lois de la République à l'image de celle que vient de parapher Bouteflika sans qu'au préalable il ait pris la moindre connaissance des objectifs qu'elle se donne. Or, au-delà de tous les inventaires que la société est en droit de lui imputer, ce qui a endommagé le plus gravement l'image du pouvoir tient à la fois à l'irrespect vis-à-vis de l'opinion et à l'épouvantable désordre dans lequel se débat l'appareil d'Etat. En effet, un Président qui fait le «choix» de l'ermitage absolu peut-il encore prétendre à être en phase avec les pulsations du pays ? Et surtout est-il en droit de considérer son détachement, c'est-à-dire sa mise en distance de la réalité de tous les jours, comme de la «hauteur de vue» ? A travers ce paradoxe typiquement algérien où l'anticipation officielle est plus rare que les soubresauts sociaux, l'on mesure parfaitement l'étendue du divorce prononcé en 2009, déjà. Car de la forteresse du pouvoir, les Algériens ne reçoivent que des échos peu rassurants. C'est pourquoi en ces moments graves, personne dans ce pays n'est dupe de ce qui se trame avec un cynisme jamais atteint. Et quand bien même la société réagit mollement (peureusement ?), il existe tout de même quelques voix qui s'élèvent ici et là pour l'alerter. Celles qui s'expriment à partir de l'embryonnaire société civile mais aussi celles de certaines personnalités politiques respectables contribuant par leurs analyses à la mobilisation de l'opinion pour une «croisade» morale contre l'effondrement de l'Etat livré à toutes sortes de malversations et notamment celles qui relèvent du domaine politique.

En prenant justement l'exemple du récent «affichage» politicard d'une imminente révision constitutionnelle, ces donneurs d'alerte soulignent le caractère pernicieux et quasi-amoral de la posture du pouvoir sur ce sujet primordial. Car, rappellent-ils substantiellement, nul actuellement n'a autorité de redessiner l'avenir de l'Etat en dehors d'une véritable constituante, seule accoucheuse d'une seconde République.

En somme, ce qui est d'abord reproché au pouvoir est son discrédit éthique. Autrement dit, son déficit de rectitude morale que sa praxis avait mis en relief par deux fois (12 novembre 2008 et avril 2014) ne l'autorise plus à faire des vœux pour l'Algérie future. Pas plus d'ailleurs que pour l'année 2016 simplement. Un rituel sans conséquence sinon celui du respect dû à ses concitoyens pour lequel il s'est dérobé comme à son habitude.

B. H.

Le Soir sur Internet :
http:www.lesoirdalgerie.com
E-mail :
info@lesoirdalgerie.com

POUSSE AVEC EUX !

Au pays de l'éléphant volant !

Par Hakim Laâlam

Retour de Aït-Ahmed au pays. Un retour sous haute surveillance policière. Près de 4 000 agents de l'ordre mobilisés sur son parcours. Purée ! Jusqu'au bout, ils lui auront…

… collé les flics aux basques !

Ce qui est extraordinaire, c'est que nous fassions encore appel à l'avis d'une éminente constitutionnaliste pour qu'elle délivre son docte éclairage sur la légalité de la démarche présidentielle en matière de révision de la Constitution. La valeur et la probité de cette dame ne sont plus à démontrer. Fatiha Benabou, pleine de bons sens, délivre la sentence : «Le Président ne peut pas réviser la Constitution comme il le veut.» Voilà ! C'est à ce point précis que nous arrivons aux limites du pays impossible. A la lisière de la contrée des miracles. A la frontière du Bled Magique. Madame, votre probité, votre savoir et votre immense compétence vous honorent. Nous honorent. Mais je suis désolé de leur opposer un axiome plus basique que celui des lois et de la constitutionnalité. Et cet axiome terrible se résume à cette phrase : IL PEUT ! Vous voyez, c'est court, c'est concis et ça résume tout. Ça traduit surtout l'absurdité de poser des questions à une légaliste dans le land de l'irraisonné. Plus crûment, il ne sert plus à rien de vouloir marquer l'illégalité des démarches à travers des avis d'experts. Ils s'en foutent royalement, là-haut, dans le Palais ! Il peut réviser tout seul la Constitution. Il peut ne pas la réviser. Il peut la faire réviser chez le mécanicien de son choix. Il peut n'en changer que quelques pièces, et fermer les yeux sur le fait que certaines d'entre elles ne soient pas d'origine certifiée. IL PEUT ! Comme le narrait cette blague mignonne que l'on racontait il y a quelques années déjà, ici, en D.Z, et contrairement aux règles zoologiques et anatomiques universelles, l'éléphant peut voler, il peut dormir sous l'eau, il peut chanter l'opéra devant une troupe de zèbres… Pour une raison toute simple, laquelle se résume aussi par une formule encore plus simple : Z.N.D. Zone de Non-Droit ! Que peut faire, que peut nous apporter une éminente constitutionnaliste en Z.N.D ? Rien, sinon un peu plus d'amertume, de cholestérol et d'ulcères sanguinolents. Un couteau remué dans une plaie ouverte en 1962, ça peut saigner longtemps. Très longtemps. Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

H. L.